

BULLETIN MUNICIPAL

« Le Fayelois »

Juin 2021 - N° 12

Mot du Maire

Depuis plus d'un an, nous vivons une période difficile que chacun supporte comme il le peut. La situation semble évoluer dans le bon sens et nous allons pouvoir reprendre des activités qui jusqu'ici étaient impossibles. Nous avons continué à faire avancer tout de même les projets de travaux au sein de la commune... Nous avons obtenu le fond de concours aux communes de moins de 500 habitants de la CCPE (5000€) pour la restauration des murs du cimetière et l'entrée de celui-ci (Montant des travaux : 14 905€ TTC). Je tenais à remercier la CCPE qui soutient nos projets communaux et l'entreprise EDC qui a effectué un très beau travail. Nous avons fait des demandes de subvention pour la rénovation des anciens trottoirs de la rue Vaudherlant dont nous souhaitons conserver la valeur patrimoniale et pour des travaux d'entretien de trottoirs dans la commune (enrobé autour de bouches d'égout...). Sur les 3 demandes effectuées, la CCPE et le Conseil Départemental ont accordé les aides financières, nous sommes dans l'attente de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoire Ruraux). Ainsi, nous essayons d'avancer selon les moyens qui nous sont accordés.

Continuez à prendre soin de vous et de vos proches...

Isabelle FAFET

URGENT Campagne de vaccination (CCPE)

La Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées, en lien avec le Département de l'Oise, organise une campagne de vaccination à

la salle des fêtes de Chevrières les 7 juin 2021 (1^{re} dose) et 19 juillet 2021 (2^{de} dose). Le vaccin administré sera le Pfizer-BioNTech, les stocks sont limités. Avant de vous préinscrire, merci de vous assurer d'être disponible ces deux jours. Vous serez contacté (il reste des doses disponibles) par le Département pour fixer un rendez-vous. La pré-inscription est accessible à toutes les personnes majeures.

Pré-inscription via le formulaire suivant : <https://urlr.me/jvT2g>

Plan Local d'Urbanisme

L'arrêt de projet de PLU a été soumis au conseil municipal le 13 octobre 2020.

Puis, il a été soumis au conseil communautaire de la CCPE, le 8 décembre 2020.

Les personnes publiques associées ont été consultées (Architecte Bâtiment de France, Chambre de l'agriculture...)

La prochaine étape est l'enquête publique sur le projet de PLU. L'arrêté est affiché à la CCPE et à la Mairie. Il va paraître dans les journaux (Courrier Picard et Parisien).

Des permanences tenues par un commissaire enquêteur vont se dérouler à la salle communale :

- Mercredi 16 juin 2021 de 9h00 à 11h00
- Samedi 3 juillet 2021 de 10h00 à 12h00
- Lundi 12 juillet 2021 de 16h00 à 18h00
- Vendredi 16 juillet de 16h00 à 18h00

Les pièces du dossier seront tenues à disposition du public en mairie de Le Fayel pendant toute la durée de l'enquête publique, soit du 16 juin 2021 à 9h00 au 16 juillet à 18h00 aux jours et horaires habituels d'ouverture de la mairie au public, soit les mardi et vendredi de 15h00 à 17h30 et durant les permanences du commissaire-enquêteur. Le dossier sera également consultable sur le

BULLETIN MUNICIPAL

« Le Fayelois »

site internet de la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées :

www.ccplaine-estrees.com

Remplacement Points d'Apport Volontaire (PAV)

La CCPE change tout le parc des poubelles à verre de notre commune. Le PAV de Le Fayel ne peut plus rester à l'emplacement habituel Impasse de Paris par rapport aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Ainsi, il a fallu voir l'ensemble des terrains communaux pour l'implantation de ce PAV. Il fallait que le terrain soit stable, qu'il y ait un stationnement à proximité... La parcelle retenue par la CCPE en accord avec la commune est en sortie de village juste avant le panneau Le Fayel, rue Vaudherlant. Cependant, nous continuons à chercher un autre emplacement sachant que nos possibilités sont très limitées. Ce nouveau PAV sera insonorisé.



"Attention aux tiques"



Ces panneaux ne sont pas installés dans notre région; pourtant, le danger de la transmission de la borréliose de Lyme est bien réel. De Mars à Octobre, les tiques sont particulièrement nombreuses et actives en milieu naturel. Certaines peuvent transmettre la maladie de Lyme et autres co-infections (bactérie, parasites et/ou virus). Si ces infections ne sont pas correctement diagnostiquées et traitées, ces maladies deviennent chroniques. Potentiellement très invalidante, aux multiples symptômes peu spécifiques, perdurant pendant des mois voire des années, il est important de bien connaître la maladie de Lyme et la manière dont elle est transmise par les tiques afin de mieux s'en prémunir. Les tiques piquent l'humain et d'autres mammifères pour se nourrir. Lors de leurs repas sanguins, elles peuvent transmettre les microbes qu'elles transportent dont les bactéries Borrélia à l'origine de la maladie de Lyme. Ces acariens vivent dans les zones boisées et humides: forêts, buissons, talus, prairies, milieux agricoles, parcs urbains et dans nos jardins. Les tiques sont des parasites de très petite taille, mais visibles à l'œil nu, qui s'accrochent sur la peau. La tique passe par 4 stades de développement: l'œuf, la larve= 0,5 cm, la nymphe=1 cm, l'adulte= 0,3 cm. S'en protéger est possible.

La protection individuelle consiste à :

- porter des vêtements couvrants et clairs (afin de repérer rapidement les tiques), serrés au cou, aux poignets et aux chevilles (entrer le bas des pantalons dans les chaussettes), des chaussures fermées, se

BULLETIN MUNICIPAL

« Le Fayelois »

protéger la tête avec un chapeau ou un foulard ;

- vaporiser ses vêtements et chaussures de produits anti-tique ;
- emprunter si possible les sentiers et marcher au milieu des chemins, éviter les contacts avec les herbes, les broussailles et les branches basses .

Après une balade ou du jardinage, il est important de procéder à un examen minutieux de tout le corps, notamment les endroits chauds et humides, comme les aisselles ou l'aîne, et le cuir chevelu.

Si une tique est repérée :

- utiliser un tire-tique, ou à défaut une pince à épiler afin de la retirer le plus rapidement possible. En effet, moins une tique reste longtemps, moins le risque de transmission de la maladie de Lyme et de co-infections est important ;
- désinfecter la zone de piqûre ;
- surveiller la zone pendant six semaines ;
- consulter un médecin en cas de symptômes , en particulier l'apparition d'une plaque rouge centrée sur le point de piqûre et qui s'étend.

De nombreux sites, dont ceux des associations de malades de Lyme, traitent de ce sujet proposant de nombreuses documentations, des approfondissements et informations qui compléteront cette sensibilisation.

REZO POUCE, l'autostop de proximité (CCPE)



Covoiturage du quotidien et autostop pour tous

La plupart des voitures qui circulent ne comptent qu'une personne à bord. Pourtant, l'enjeu environnemental est une question au cœur de nos modes de déplacement. Ainsi, l'autostop Rezo Pouce permet de partager sa voiture, de se déplacer facilement ou de moins utiliser son automobile personnelle.

Pour partager vos trajets du quotidien, suivez le guide !

1. Inscrivez-vous gratuitement au siège de la CCPE, en mairie, sur rezopouce.fr ou sur l'application Rezo Pouce. Vous recevrez alors votre carte de membre et un autocollant pour les conducteurs.
2. Grâce aux Arrêts sur le Pouce et à l'application, vous retrouvez facilement vos voisins qui partagent leur voiture ou cherchent un trajet.

Vous cherchez un conducteur

Rendez-vous à un Arrêt sur le Pouce : les arrêts sont recensés sur rezopouce.fr ou sur l'application Rezo Pouce. Une fois que vous y êtes, sortez votre pancarte de destination (à créer sur rezopouce.fr en deux secondes ou par vous-même). En moyenne, un conducteur s'arrête en 6 minutes

Vous partagez votre trajet

Placez votre autocollant sur votre pare-brise et restez attentif aux personnes qui pourraient se trouver à un Arrêt sur le Pouce. **Vous savez déjà quel trajet vous allez faire ou allez rechercher ?**

Conducteurs, vous pouvez publier vos trajets sur l'application Rezo Pouce.

Passagers, vous pouvez y visualiser les trajets proposés et indiquer les trajets recherchés.

BULLETIN MUNICIPAL

« Le Fayelois »

Ceux-ci peuvent avoir un départ immédiat ou être programmés plus tard.



Devoir de citoyen :

Les élections départementales et régionales se dérouleront les 20 et 27 juin de 8h à 18h à la salle communale de Le Fayel.

Vote par procuration :

A compter du 6 avril 2021, la demande de procuration peut être formulée de deux manières différentes :

- Via la télé-procédure Maprocuration : le mandant peut effectuer sa demande de procuration en ligne sur le site maprocuration.gouv.fr .
- Via un formulaire CERFA de demande de vote par procuration. Ce formulaire peut être soit téléchargé et imprimé, soit fourni et renseigné au guichet de l'autorité habilitée.
Le formulaire CERFA 14952*02 téléchargeable est disponible en ligne.



Le mandant doit dans tous les cas se présenter **personnellement** devant une autorité habilitée et être muni :

- d'un justificatif d'identité admis pour pouvoir voter (par exemple : passeport, carte nationale d'identité, permis de conduire) ;
- soit d'un formulaire CERFA papier de vote par procuration, soit de sa référence d'enregistrement à six chiffres et lettres s'il a effectué sa demande via la télé-procédure Maprocuration.

VOTEZ NOMBREUX !



Rappel des jours et horaires autorisés pour tondre la pelouse :

Les jours ouvrables, de 8 h 30 à 12h et de 14 h à 19 h, les samedis, de 9 h à 12h et de 15 h à 19 h, les dimanches et les jours fériés, de 10 h à 12h.

Que faire de ses déchets verts ?

Il est possible :

- de les utiliser en paillage ou en compost individuel car ils sont biodégradables, c'est-à-dire qu'ils se décomposent avec le temps
- de les déposer conformément aux règles mises en place (déchetterie ou collecte déchets verts)

Il est interdit :

- de les brûler à l'air libre
- de les brûler avec un incinérateur de jardin. Par ailleurs, vendre ou prêter un incinérateur de jardin est interdit.

La collecte en porte-à-porte s'effectue du 1^{er} avril au 30 novembre, tous les lundis matin à Le Fayel.

Les règles de collecte :

1. Sortir son bac la veille au soir du jour de collecte à partir de 18 h.
2. Placer son bac avec les poignées côté route.
3. Seul le conteneur conforme aux consignes de collecte sera collecté. Les autres bacs ne le seront pas.
4. Une fois la collecte effectuée, rentrer le plus tôt possible son bac afin de faciliter le passage des piétons.

Changement de prestataire pour l'entretien des espaces verts de la commune :

Pendant 14 ans, l'entreprise Laurent Caron a entretenu avec dévouement notre commune. Monsieur Caron a arrêté son activité en avril 2021 pour un autre projet professionnel. Dans

BULLETIN MUNICIPAL

« Le Fayelois »

l'urgence, nous avons démarché 3 entreprises d'espaces verts, 2 ont répondu et nous avons retenu en conseil municipal du 27/04/2021 à la majorité absolue des présents l'entreprise Loiseleur qui a commencé début mai 2021.

Site Internet

Comme nous l'avons annoncé dans notre programme pour les élections municipales, le conseil municipal a décidé de créer un site internet à l'attention de tous ses administrés. Ce site est en cours de création et vous permettra d'accéder à plusieurs services comme la réservation de la salle communale et aux démarches administratives (Inscription sur les listes électorales, actes d'état civil...), de consulter le Plan Local d'Urbanisme (PLU)... Vous pourrez également découvrir l'histoire et l'actualité de la commune...

La publication du site se fera dans les prochains mois, nous vous tiendrons informés.

Si les entreprises, artisans... de Le Fayel souhaitent avoir une visibilité sur le site de la commune, veuillez contacter la Mairie.

Pour la création de ce site, nous avons utilisé les services de notre Webmaster fayelois, Jérémy Dufroy...



contact@webilo.fr

09 72 51 03 01

webilo.fr

Carnet rose et bleu :

Le 2 août 2020 sont nés Hubert et Sixte Cousin et le 21 août 2020, Romain Chatillon, toutes nos félicitations aux parents !

Chambre d'hôte à Le Fayel



Vente lanternes Thorn EP 145

Comme nous avons changé tout notre éclairage public, nous avons mis en vente nos anciennes lanternes 20€ la lanterne :

8 lanternes 150W

43 lanternes 100W

Veuillez diffuser au plus grand nombre et pour l'achat s'adresser à la Mairie...



Accueil de loisirs été 2021

Périsco'loisirs Chevrières

INSCRIPTIONS CENTRE DE LOISIRS PAR

MAIL : periscoloisirs@gmail.com

Pour les nouvelles inscriptions, venir avec :

- l'original de l'avis d'imposition 2020 (revenus 2019) du foyer complet
- les photocopies des vaccins à jour

BULLETIN MUNICIPAL

« Le Fayelois »

- attestation d'assurance en cours

OUVERTURE : du Mercredi 7 Juillet au vendredi 30 Juillet inclus et du 23 Aout au Mercredi 1^{er} Septembre.

Inscription à la semaine

FERMETURE : du Lundi 2 Août au Vendredi 20 Août inclus.

HORAIRES : de 8h30 à 17h30 avec possibilité d'accueil à partir de 7h00 et jusqu'à 19h00 (supplément par séance)

AGE : de 3 à 17 ans

TARIF : Calculé en fonction des revenus du foyer et du barème N°2 de la CAF.

Le règlement sera demandé avant le début du centre, aucun remboursement ne sera effectué, seulement un avoir en cas d'absence pour des raisons médicales.

PAIEMENT : Tickets CESU, chèques ANCV, virement, espèces, chèques avec possibilité de paiement en 3 fois maximum (3chèques donnés à l'avance et encaissés tous les mois).

SORTIES :

Semaine 1 (du 07/07 au 09/07) : Jeudi 8 Juillet sortie au musée GREVIN pour les plus de 6 ans & Monde de Lili pour les moins de 6 ans

Semaine 2 (du 12/07 au 16/07) : Jeudi 15 Juillet sortie GRIMPE A L'ARBRE à PIERREFONDS

Semaine 3 (du 19/07 au 23/07) : Jeudi 22 Juillet sortie BASE NAUTIQUE de VERBERIE

Semaine 4 (du 26/07 au 30/07) : Jeudi 29 Juillet sortie au ZOO d'AMIENS

Semaine 5 (du 23/08 au 27/08) : Jeudi 26 Aout sortie à la PISCINE d'ESTREES-SAINT-DENIS

Semaine 6 (du 30/08 au 01/09) : Mardi 31 Aout CINEMA EXTERIEUR

« Tous au long du centre des sorties vélo seront proposées ainsi que des nuitées, des barbecues... Selon les conditions sanitaires en vigueur »

Δ Les inscriptions se font à la semaine pour des journées complètes Δ

Attention les dates et les sorties ne sont pas définitives elles sont susceptibles d'être modifiées, supprimées ou décalées !

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter Françoise ou Amélie directement au périscolaire (Tel : 03 44 37 09 57).

Poste de Longueil Sainte Marie :

Le bureau de poste de Longueil Sainte Marie sera ouvert de 9h à 12h du lundi au vendredi du 28 juin au 28 août 2021.

Rappel des Permanences Mairie :

Mardi 15h - 17h30

Vendredi 15h - 17h30

Mairie de Le Fayel

586 rue des Lombards

60680 LE FAYEL

tel: 03 44 83 90 23

mairie-le-fayel@wanadoo.fr

Prochain rendez-vous le 14 juillet pour la Fête Nationale selon les normes sanitaires en vigueur à cette date...



Bel été 2021 à tous !